

Décision du Maire

N° 2025-203

DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Objet : Montants des suppléments d'activités de l'accueil de loisirs adolescents vacances d'automne, pour les activités programmées en octobre 2025

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122.22 ;
- Vu la délibération n° 2020-26.05-6 du 26 mai 2020, par laquelle le Conseil Municipal de Montbéliard a délégué à son Maire et pour la durée du mandat une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent au titre des matières énumérées à l'article L.2122.22 et dans les conditions prévues à l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Conformément à l'alinéa 2 de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant qu'un supplément tarifaire est prévu pour certaines animations représentant un coût plus important ;
- Considérant que le coût de ces activités ponctuelles ne peut pas être déterminé à l'avance ;
- Vu la délibération n° 2024-16.12-31, qui autorise le Maire à fixer le tarif unitaire de ces mêmes activités, par décision, dans une fourchette allant de 1,00 € à 20,00 € par personne.

Le Maire de la Ville de Montbéliard décide :

- De fixer à 5,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité Paintball programmée **le mardi 21 octobre 2025**.
- De fixer à 4,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité Escape Game programmée **le vendredi 24 octobre 2025**.
- De fixer à 4,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité Néolaser programmée **le mardi 28 octobre 2025**.
- De fixer à 5,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité Rush Action Game programmée **le jeudi 30 octobre 2025**.
- De fixer à 9,00 € par personne (habitant de Montbéliard et hors Montbéliard) le tarif applicable pour l'activité karting programmée **le vendredi 31 octobre 2025**.

La présente décision sera inscrite au registre des décisions du Maire.

Fait à Montbéliard, le lundi 6 Octobre 2025 Pour le Maire en fonction, l'Adjointe suppléante

Déposée en Sous-Préfecture le : 07/10/2025

Affichée le : 07/10/2025



Léopoldine ROUDET